

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2023

Compte-rendu affiché le : 13 Janvier 2023

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 05
Janvier 2023**

N° 23-01-05

OBJET :

**Adoption du rapport sur
le prix et la qualité du
service public d'eau
potable 2021**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange
MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET –
Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine
CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS –
Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge
GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY –
Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – Céline
BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-
Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain
MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Gilles GRANGIER – Françoise
PION à Jacques DECHANDON.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
19 JAN. 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

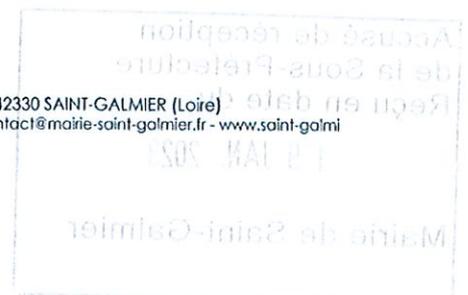
Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 JAN. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devisé - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmi



OBJET DE LA DELIBERATION :

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que :

- La compétence eau potable, suite à l'intégration de la commune dans la Métropole, a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2017,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2021 – de SAINT-ETIENNE METROPOLE

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 16 Janvier 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

A blue ink signature of Gérard ALLANCHE.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 JAN. 2023

Mairie de Saint-Galmier

